

# **COMITÉ DE SUIVI**

## **Saint-Hyacinthe**

### **RAPPORT ANNUEL 2022**

### **Comité de suivi de Saint-Hyacinthe**



Janvier 2023

## Renseignements généraux

### Titulaire des licences

**Nom légal de l'entreprise** : Pacific Canbriam Energy Limited

**Numéro de l'entreprise du Québec (NEQ)** : 1173553745

**Début et fin de l'exercice financier** : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

**Pour renseignements additionnels** : Steve Glavac  
Consulting Engineer

### Regroupement des licences

**Modification(s) à signaler** : Non

### Rapport annuel

**Période visée** : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

**Adresse Internet de publication  
du rapport réservé aux activités du Comité  
(section publique)** : <https://comite-suivi-st-hyacinthe.ca/>

### Membre du comité

**M. Martin Bazinet**  
Citoyen (Entrepreneur en construction)

**M. David Bernard**  
Directeur du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

**M. Hugo Bouvier**  
Citoyen

**M. François Cloutier**  
Citoyen (Agriculteur)

**M. Claude Lemonde**  
Citoyen (Éleveur)

**M. Pascal Simard**  
Directeur de l'aménagement de la MRC les Maskoutains

### Claims et puits sur le territoire couvert par le comité

Licence n°	Puits n°
2005PG780	A274 (La Présentation)
	A281 (La Présentation)
	A282 Saint-Barnabé Sud
	A284 (Saint-Hyacinthe)
	A273 (Saint-Hyacinthe)

## Résumé des activités

### Réunion annuelle

Le comité de suivi s'est réuni à une reprise, soit le 20 décembre 2022. La rencontre s'est tenue en mode virtuel sur la plateforme Microsoft Teams. Trois (3) des six (6) membres ont pu y assister.

Dans un premier temps, la réunion a débuté par la présentation des différents participants. De même, la compagnie Pacific Canbriam a été présentée.

Dans un second temps, les objectifs du comité de suivi, son fonctionnement, et le contexte réglementaire dans lequel il s'inscrit ont été expliqués aux membres. Ont notamment été abordés le mandat, la composition, les modalités, les obligations respectives de la compagnie et des membres du comité, ainsi que quelques autres aspects du comité de suivi.

Dans un troisième tant, le comité s'est penché sur le suivi de la licence. Les informations générales entourant la licence et les puits associés ont été fournies aux membres, de même que l'état de la situation actuelle en vertu des lois adoptées par le gouvernement relatives à l'exploration gazière. Les activités et inspections ayant été tenues dans l'année 2022 ont été présentées, de même que celles prévues pour l'année 2023 – lesquelles consistent principalement en l'entretien et l'inspection régulière des sites.

Finalement les membres du comité ont pu poser leurs questions au représentant désigné de Pacific Canbriam, M. Glavac, sur différents sujets et préoccupations.

La présentation par ordinateur (PowerPoint) et le compte rendu de cette rencontre ont été déposés dans le site web créé pour le comité, et ce, conformément à la loi. Ces documents sont publics.

## Dépenses

DÉPENSES	COÛTS
Développement et hébergement du site web	2 414,48 \$
Honoraires du consultant	12 025,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>14 439,48 \$</b>